Quarante-sixième année. — N° 171.

(EDITION DU MATIN)

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

JEUDI 20 JUIN 1901.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Wattecaw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46 rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lasouas, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

LES RETRAITES OUVRIÈRES DEVANT LA CHAMBRE

UN PARTI FINI

Le parti radical a encore des prétentions à l'existence et cherche à se persuader qu'il vit encore.

Après avoir abdiqué entre les mains des socialistes, les anciens chefs du radicalisme rêvent de reconstituer, en vue des élections prochaines, une apparence de parti, et convoquent à un congrès les restes désemparés de leurs forces.

C'est aux Champs-Elysées que devrait se tenir à l'assemblée, et les Dialogues des morts sont le seul recueil qualifié pour reproduire les propos que l'ombre de M. Goblet échangera avec l'ombre de M. Brisson.

Les radicaux après avoir ouvert la voie aux socialistes ont été absorbés par eux. Il en est dont la conscience n'adhère pas au programme de Saint-Mandé ; il n'en est pas qui osent combattre son auteur. Ils ont lié partie avec plus forts qu'eux et sont obligés de subir une alliance dans laquelle disparaîtront leurs idées et leurs programmes.

S'ils veulent se reconstituer une autonomie, ils risquent d'être abandonnés par leurs complices d'aujourd'hui, sans avoir aucune chance d'être recueillis par les républicains libéraux, qu'ils ont trahis, et lis sont condamnés à rester les satellites de leurs anciens protégés.

Les radicaux n'avaient pas pour plateforme que les passions auxquelles ils faisaient appel. Ils sont distancés par la surenchère du parti collectiviste. Qu'est leur fameux impôt global et progressif, à côté de la promesse de socialisation des biens ? Qu'est leur conception de l'Etat autoritaire à côté du rêve de l'Eden socialiste, où tout le monde « prendra au tas ? »

Aucun libéral, aucun homme d'ordre ne pourra leur accorder sa confiance, et les foules ardentes de convoitises leur préféreront les prometteurs de chambardement. S'il leur reste quelques sièges législatifs, ils les devront à la tolérance de leurs alliés d'aujourd'hui, mais ils devront payer cette tolérance de l'abandon de leurs propres doctrines.

Il n'en sera pas moins intéressant d'entendre les « ultima verba » de ces débris de la politique. Les archéologues, certainement, suivront avec une curiosité attentive ce congrès qui semble avoir pour objet de classer, dans le musée de l'histoire, les fossiles du radicalisme.

P. F.

Informations

RANAVALO A FONTAINEBLEAU

Paris, 18 juin. — Ranavalo est partie ce matin pour Fontainebleau où elle est arrivée à 10 h. 1/4 avec sa suite. La Reine s'est promenée dans le château historique en s'intéressant surtout aux souvenirs de l'empereur Napoléon et à la cour du Cheval blanc où a eu lieu la fameuse scène des adieux. Malgré le froid la reine a fait, l'après-midi, une promenade dans la forêt.

Mme LOUBET DANS LE 20e ARRONDISSEMENT

Paris, 18 juin. — Mme Emile Loubet, accompagnée de Mme Combarieu, de M. Henry Poulet, chef du secrétariat particulier du Président de la République, et du commandant Fraisse, s'est rendue cet après-midi, à trois heures, à la crèche qui vient d'être fondée, à Belleville, pour l'inaugurer.

A son arrivée, Mme Loubet a été reçue par M. Vert, maire du 20e arrondissement, par les conseillers municipaux, les sénateurs, les députés et l'administration de la nouvelle crèche.

Mme Loubet a visité ensuite la crèche du Père-Lachaise, puis l'Œuvre du Trousseau, installée à l'Ecole communale de la rue Riblette, où l'a fondée la directrice de l'Ecole, Mme Béguin.

Mme Loubert a fait faire une abondante distribution de jouets aux enfants des deux crèches, et a fait remettre 150 fr. àleur administration respective. Mme Loubet a fait remettre 200 fr. à l'Œuvre du Trousseau.

MOUVEMENT PREFECTORAL

Paris, 18 juin. — M. Boncourt, préfet du Jura, est nommé préfet de l'Isère, en remplacement de M. Nano, appelé à d'autres fonctions. M. Tréfond, sous-préfet de Calon-sur-Saône, est nommé préfet du Jura.

LES ACHATS DU ROI DES BELGES A PARIS

Le roi des Belges qui, hier matin, visitait le Salon de la Société nationale des beaux-arts, a fait les achats suivants :

N. 85. — *Gaieté*, par M. Armand Berton.
N. 318. — *Dans le vallon*, par M. Auguste Durst.
N. 835. — *Rio dei Barcaroi* (Venise), par M. Alfred Smith.

DIRECTEURS DE THEATRE EN CORRECTIONNELLE

Paris, 18 juin. — La 11e chambre correctionnelle vient de juger deux entrepreneurs de direction théâtrale qui ont fait faillite au théâtre des Bouffes, le 5 février dernier.

Ces entrepreneurs, disposant de ressources insuffisantes pour commencer leur exploitation, avaient fait verser des cautionnements aux employés et aux ouvreuses.

Ces cautionnements ont été naturellement, engloutis. Le passif est de 173.000 fr. Les témoins réclament leur argent. Le tribunal a condamné M. Chambard à 3 mois de prison et M. Pazzani à 15 jours, mais tous les deux avec bénéfice de la loi Bérenger.

LA SANTE DE L'EX-PRISONNIER DU FORT CHABROL

On reçoit des nouvelles alarmantes de la santé de M. Jules Guérin. Sa famille est allée le voir à Clairvaux et en est revenue douloureusement impressionnée. M. Jules Guérin n'est plus que l'ombre de lui-même. Il est constamment dans un état fiévreux et le médecin de la maison centrale lui-même cherche en vain à dissimuler son inquiétude.

LA QUESTION SUCRIERE

Paris, 18 juin. — Une note de l'*Agence Havas* dit :

« Certains journaux ont annoncé que le Ministre des Finances avait soumis au Conseil des ministres un projet de loi portant suppression, suivant les uns, et réduction, suivant les autres, des primes aux sucres.

» Nous sommes autorisés à déclarer que ces informations sont absolument inexactes. Le Conseil des ministres n'a pas cessé de considérer que la question des primes ne saurait être résolue sans tenir compte de la situation faite aux producteurs français par le régime adopté dans les autres pays. »

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Le général André, ministre de la guerre, vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée :

Mon cher général,

Il arrive journellement que des officiers, se disant autorisés par une circulaire qui aurait paru dans les journaux, m'écrivent directement pour m'entretenir de leur situation personnelle.

J'ai l'honneur de vous prier de faire savoir à tous qu'aucun texte ne les autorise à s'affranchir de la voie hiérarchique.

La seule exception permise à cette règle est relative au cas où un supérieur aurait retenu la demande qui lui aurait été remise, contrairement à la circulaire du 29 novembre 1892 et aux articles 332 (infanterie), 323 (cavalerie) et 350 (artillerie), des décrets du 20 octobre 1892, portant règlement sur le service intérieur.

Général L. ANDRÉ.

CHIENS DE FAIENCE

La querelle est au camp des artistes. Au Grand Palais, où elles se font vis-à-vis, la Société nationale des beaux-arts et celle des artistes français se regardent en chiens de faïence.

On sait qu'en raison du nombre formidable de zéros trouvés au dépouillement du scrutin, lors du vote de la médaille d'honneur, M. Gabriel Ferrier ne put recueillir le nombre de voix exigé par le règlement. Il n'y a donc pas eu de médaille d'honneur pour le salon de 1901.

D'où venaient tous ces zéros ? M. Bouguereau les impute à ceux des membres de la Société nationale qui font en même temps partie de la Société des artistes. Aussi voudrait-il que ceux-ci ne fussent plus admis à prendre part au scrutin. Chacun, à l'avenir, resterait chez soi.

Sur ce, grande colère de M. Carolus Duran qui, appuyé par M. Jean Béraud, accuse M. Bourguereau de «chercher constamment noise» aux camarades de la Nationale.

Bien entendu, nous n'avons pas à prendre parti dans cette querelle d'artistes, qui paraît s'envenimer un peu plus tous les jours. Nous devons nous borner à marquer strictement les coups.

MORT DU DOYEN DES JUGES DE PAIX

Les justices de paix de France viennent de perdre leur doyen. Ce vénérable de nos prétoires s'appelait Alexandre Mouttet : il avait quatre-vingt-dix ans. C'est à Aix-en-Provence, que ce magistrat nonagénaire exerçait ses fonctions. Le juge Mouttet avait conservé jusqu'au dernier jour la jambe leste, l'esprit vif et l'humeur gaie. On l'appelait : le «vieux chêne».

Ce juge de paix était un type original doublé d'un grand savant. Quand sa magistrature lui laissait des loisirs, il fouillait les archives aixoises et en tirait des documents inédits. C'est par le juge de paix Mouttet que les plus curieuses pages sur Mirabeau ont été écrites.

POUR LE MONUMENT DE GAMBETTA

Paris, 18 juin. — Les commissions réunies du conseil municipal de Bordeaux ont voté, hier, à titre de garantie, une subvention de 60.000 francs au comité qui s'occupe de l'érection d'un monument, à Gambetta, sur une des places de Bordeaux.

UN NOUVEAU FUSIL

Un armurier de Castel-Sarrazin déjà connu par des découvertes d'armes de guerre, M. Barthe, vient d'inventer un nouveau fusil à percussion et à chargement automatique. La crosse du fusil contient 60 cartouches et le tireur peut tirer trois coups par secondes.

LE «CONGRES DE LA PAIX» A LONDRES

Londres, 18 juin. — Un banquet de 250 couverts a été offert hier, au Cristal-Palace, aux 55 ouvriers français venus au congrès dit «de la paix». Il y avait une président anglais et un président français. Ce dernier était M. Baume, de la Bourse du travail.

Le secrétaire du conseil ouvrier de Londres a bu aux travailleurs de toutes les nations. Il a dit qu'une organisation internationale des travailleurs était nécessaire pour lutter contre le capitalisme international.

Cinq délégués français ont répondu en faisant l'éloge de l'internationalisme. Les discours ont été applaudis avec enthousiasme.

UNE NOUVELLE GRANDE DUCHESSE RUSSE

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — L'impératrice, Alexandra, vient d'accoucher d'une fille, la quatrième depuis son mariage du 26 novembre 1894. Les trois précédentes filles sont les grandes duchesses Olga, Titania et Marie. La première accompagna les souverains lors de leur voyage à Paris. La grande duchesse, née aujourd'hui, a reçu le prénom d'Anastasie.

UN CANARD ANGLAIS

Rome, 18 juin. — Le bruit rapporté par une dépêche de Rome concernant un duel imminent entre le duc d'Aoste et un grand-duc de Russie a causé ici une assez vive impression.

Celle-ci s'est tout à fait calmée lorsqu'on a eu la certitude que la nouvelle venue d'Angleterre ne reposait sur aucun fondement.

POUR AVOIR COMPLOTE CONTRE LE SULTAN

D'après une dépêche de Salonique, les géôliers turcs de la prison d'Uskub ont fait périr dans des tortures affreuses huit Bulgares accusés d'avoir ourdi un complot contre le Sultan. Un d'eux avait été attaché à double boucle dans une cellule souterraine où il a été dévoré par les rats.

CHOSES ET AUTRES

On demande à Molinchard quel plaisir il peut bien goûter dans la compagnie de Champbaudet qui est si peu « intellectuel ».

— Il m'est très précieux, répond-il. Quand je n'ai pas le temps de me faire une opinion sur un fait quelconque, je m'informe de la sienne... et j'adopte l'opinion contraire !

—×—

On demande à Fumistrol pourquoi on ne le voit plus chez les Balandard.

— Je les ai pris en grippe, répond-il, parce qu'ils se gobent trop...

Et il ajoute après un temps :

— Jusqu'à leur chien qui est aussi poseur qu'eux, il s'écoute aboyer !

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le nouveau Gouverneur général de l'Algérie

Le Président du Conseil a fait signer le décret nommant M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie.

Les événements de Chine

Le ministre des affaires étrangères a donné connaissance au Conseil des nouvelles reçues de Chine. L'accord s'est fait entre les représentants des Puissances à Pékin, tant sur le mode de paiement de l'indemnité, que sur le gage qui devra être affecté à ce paiement.

Chemins de fer en Indo-Chine

Le Conseil s'est ensuite occupé du projet de loi portant approbation de la convention passée, par le Gouvernement général de l'Indo-Chine, pour l'exploitation des chemins de fer de Haiphong (Tonkin) à Yunnam-Fen, capital du Yunnam, et la construction de la section de cette ligne entre Yunnam-Fen et Lao-Kai (Tonkin). Ce projet sera déposé à la séance d'aujourd'hui.

INTÉRESSANTE QUESTION

Les établissements de crédit et les renseignements donnés gratuitement au public

Paris, 18 juin. — Les établissements de crédit sont-ils responsables des renseignements qu'ils donnent gratuitement au public ?

La première Chambre du Tribunal civil de la Seine est saisie de cette quesiton par un capitaliste, M. Garien, qui a assigné une maison de Banque, dans les circonstances suivantes qu'exposait hier, en son nom, son avocat, Me Gondinet :

Un courtier, M Guilmain, avait conseillé au demandeur l'achat d'actions d'une Société commerciale, offertes au prix de 500 francs. Accompagné de M. Guilmain, M. Garien entra à la succursale H de la maison de Banque et demanda au directeur ce qu'il fallait penser de la valeur qui lui était recommandée.

— Excellent placement, aurait répondu le directeur, M. Clouet.

M. Garien acheta 25 titres pour 12.000 francs. Quelques jours plus tard, il voulut revendre ces titres.

On lui en offrit 6.250 francs, la moitié du prix d'achat.

Aujourd'hui M. Garien demande au Tribunal d'annuler comme dolosive l'opération qu'il a faite sur les conseils de MM. Guilmain et Clouet. Il les assigne tous deux, et aussi l'établissement comme civilement responsables :

Attendu que M. Clouet, en donnant au public des informations financières, agissait dans l'exercice de ses fonctions.

Me Roger Allou, au nom de l'établissement, décline naturellement toute responsabilité. Me Monteux se présente pour M. Clouet ; Me E. Philippe pour M. Guilmain.

Nous ferons connaître le jugement.

M. DE LUR-SALUCES

Son tranfert au Palais du Luxembourg. L'examen d'un volumineux dossier.

Paris, 18 juin. — M. de Lur-Saluces a été extrait ce matin de la prison de la Santé et accompagné de trois agents de la sûreté a été conduit en voiture à 8 heures au palais du Luxembourg où il a été interrogé par M. Fallières, président de la Haute-Cour.

Après l'interrogatoire, M. de Lur-Saluces a eu une entretien assez long avec son défenseur et a été reconduit à la prison de la Santé.

Nous avons essayé d'interviewer M. Boyer de Bouillane, à sa sortie du palais du Luxembourg ; mais malgré nos insistances, M. Boyer de Bouillane s'est renfermé dans un mutisme absolu. Malgré cette réserve de l'honorable défenseur, nous croyons savoir que l'audition de M. de Lur-Saluces a été motivée ce matin par l'examen d'un volumineux dossier transporté à la Haute-Cour et qui a été ouvert en présence de M. de Lur-Saluces et de son avocat. Les questions posées par M. Fallières se sont rapportées seulement à ces divers documents.

Témoins à charge

M. le Procureur général de la Haute-Cour fait citer comme témoins à charge, pour l'audience du 24 juin, les personnes dont les noms suivent :

1. Le commandant Bazeries, rue du Départ, n. 9, à Paris ; 2. M. Charles Blanc, conseiller d'Etat, ancien préfet de police, avenue Henri-Martin, 30. Paris ; 3. M. Lépine, préfet de police, à la préfecture de police, Paris ; 4. M. Cherion, commissaire de police à la gare du Nord, Paris ; 5. M. Georges Guignier, inspecteur de police à la gare du Nord, Paris ; 6. le général Zurlinden, ancien ministre de la guerre, membre du Conseil supérieur, à Paris ; 7. le général Florentin, gouverneur militaire de Paris.

L'AFFAIRE DE POITIERS

Le passé de Blanche Monnier. — Mercière à Carcassonne. — Un roman d'amour contrarié. Le testament de Mme Monnier. — Découverte de nouveaux documents.

Paris, 18 juin. — La *Patrie* dit avoir reçu la dépêche suivante qu'elle accueille avec des réserves auxquelles nous joignons les nôtres.

« Carcassonne, 18 juin. — Blanche Monnier a habité notre ville il y a vingt ans ; elle tenait dans la rue Barbres un magasin de mercerie ; quelques personnes apprirent, d'elle-même, qu'elle avait abandonné sa famille, à la suite d'un roman d'amour contrarié.

» Blanche aimait un jeune homme, auquel ses parents avaient refusé de l'unir, et elle avait eu un enfant, mort bientôt ; elle ne parlait de sa mère qu'avec terreur. Son commerce ne prospéra pas ; elle dut s'installer dans une chambre, rue de l'Aigle-d'Or ; sa famille la rappela peu de temps après, à Poitiers, où elle devait subir un si long internement. »

Paris, 18 juin. — Certains journaux de Poitiers publient aujourd'hui le texte complet du testament de Mme Monnier. Voici le passage concernant les dernières volontés de Mme Vve Monnier en ce qui concerne sa fille Blanche :

Je donne et lègue à Blanche Monnier, ma fille, si elle me survit, par préciput et hors part, l'usufruit et jouissance pendant sa vie de la chambre qu'elle habite actuellement, de celle qu'elle habitait précédemment, de la chambre vis-à-vis de la précédente, et du cabinet de mon père, le tout situé au second étage de la maison dans laquelle je demeure rue de la Visitation.

Je veux que ma fille continue à demeurer, après mon décès, dans la partie de la maison dont je viens de lui léguer l'usufruit. Elle recevra les soins de la femme Fazy, à laquelle elle est habituée, et, en outre, ceux d'une ou deux religieuses du Bon Secours dont la maison mère est à Blois.

Si, par hasard, la femme Fazy ne reste pas au service de ma fille après mon décès, la rente que je lui fais ne lui sera pas servie.

J'entends que tous les revenus de ma fille, ainsi que tous ceux qu'elle recueillera après mon décès, soient exclusivement consacrés aux soins qui lui sont nécessaires.

Comme ma fille est dans l'impossibilité de diriger sa personne et ses biens, je lui nomme pour tuteur et administrateur Me D..., avocat à Poitiers, ou, à son défaut, Me M..., avoué à Poitiers, ou Me F..., avocat, rue du Moulin-à-Vent, à Poitiers, qui sera chargé, en outre, de l'exécution pleine et entière de toutes mes dispositions et que je nomme mon exécuteur testamentaire.

Je prie celui de ces messieurs qui voudra bien se charger de la mission pénible et délicate que je confie à sa loyauté d'accepter une somme de [illegible] mille francs que je lui lègue, à titre de reconnaissance et comme une bien faible rémunération de toute la peine que lui donneront les fonctions d'exécuteur testamentaire.

Ce testament est, ainsi que nous l'avons dit, du 5 janvier 1885.

Poitiers, 18 juin. — On prétend qu'indépendamment du testament si suggestif de Mme veuve Monnier, des documents importants auraient été découverts, mais on n'en dit pas la nature. Les francs-maçons, qui avaient mené, jusqu'ici, à propos du long martyre de Mlle Monnier, une campagne dont on devine le but, sont aujourd'hui déconcertés.

LE CRIME DE CORANCEZ

Une touchante cérémonie

Chartres, 18 juin. — Le petit village de Corancez a été, dimanche dernier, le théâtre d'une touchante cérémonie. On y célébrait la première communion et la cérémonie a revêtu, cette année, un caractère tout particulier, à raison de ce fait que l'une des petites victimes de Corancez, la petite Béatrix Brière, qui était âgée de onze ans et quelques mois, devait y prendre part.

Or, la pauvre enfant n'a pas été oubliée. Le curé de la paroisse, l'abbé Regoire, s'était, en effet, employé pour qu'il en fût ainsi. La place de la fillette, à l'église, avait été réservée et son cierge, cravaté de crêpe, avait été déposé à l'autel de la Vierge. Une première communiante, la petite Hauzon, se chargea même à plusieurs reprises de le porter au cours de la cérémonie.

Le curé de Corancez, avant la communion, avait, en termes touchants, recommandé à ses petites compagnes et à tous les assistants de se souvenir d'elle, et, après les vêpres, les enfants de la première communion se rendirent processionnellement au cimetière sur la tombe des victimes qui, pour la circonstance, avait été ornée de fleurs et de guirlandes.

Une petite fille, la jeune Simone Sauger, déposa alors, au nom de ses campagnes, un bouquet de fleurs sur la tombe et adressa quelques paroles émues à la petite Béatrix.

LES FÊTES D'ALBERT

Albert, 18 juin. — Hier soir, au moment où les derniers pèlerins quittaient la basilique, il s'est produit un incident qui a fait croire pendant quelques minutes à une manifestation anarchiste. On entendit tout à coup des cris et un grand tumulte vers le fond de l'église.

Renseignements pris, il ne s'agissait que d'un cambrioleur découvert dans un confessionnal par un groupe de pèlerins. On a trouvé sur cet individu, un sieur Caron, d'Amiens, tout l'attirail des cambrioleurs et une poire pleine de poudre. On croit qu'il avait des complices.

Pendant qu'on le conduisait de la mairie à la prison, il a crié : « Vive l'anarchie ! Vive la Révolution ! »

Dans la nuit, des placards révolutionnaires ont été affichés sur les murs ; mais les pèlerins n'ont même pu en voir un seul, la police d'Albert les avait lacérés dès la première heure.

Les feuilles ministérielles et maçonniques d'Amiens, Arras et Lille ont délégué aujourd'hui des reporters pour rendre compte du discours du Père Coubé qui doit être prononcé à quatre heures. Ils seront déçus, car je sais de bonne source, que l'orateur ne fera pas la moindre allusion politique.

On hâte les derniers préparatifs de la procession traditionnelle avec chars, cavaliers, costumes historiques, qui doit avoir lieu demain et qui sera la grande attraction des fêtes.

UN MORT... QUI S'AGITE

Le duc de Leuchtenberg. — Etat comateux. La famille impériale le croit mort. — Le mort se soulève et parle !

Le duc de Luchtenberg est, on le sait, fort malade. Tout dernièrement encore il avait failli passer de vie au trépas pendant son séjour à Paris. Mais sa robuste constitution triompha du mal et sur son désir, il put être transporté à Pétersbourg avec d'infinies précautions.

Quelque temps, pourtant, après son arrivée dans la capitale, les médecins constatèrent que les forces du prince s'affaiblissaient de nouveau ; ils craignirent le retour de la péritonite qui avait déjà mis à trois reprises différentes sa vie en danger et ils augurèrent qu'il ne résisterait pas à une rechute. Ce diagnostic peu rassurant résultait d'une consultation des principales célébrités médicales de l'Empire, appelées à se prononcer sur la demande expresse de l'Empereur et de l'Impératrice qui témoignent à leur cousin les marques de la plus vive affection. Et chacun de se lamenter, car ce prince affable et charmant qui rappelle le type parfait du grand seigneur d'autrefois, tant par l'allure que par les sentiments, est aimé et respecté de tous ; et chacun aussi d'admirer son courage, car, sachant l'arrêt des médecins il s'inclinait avec un fatalisme tout à fait slave, devant les rigueurs de sa destinée.

Il continuait cependant, tant bien que mal à lutter contre les rigueurs de la maladie qui lui livrait chaque jour de si terribles assauts, et on l'apercevait quand même, sanglé dans son uniforme, passer de temps à autre dans sa calèche, à travers les rues de la ville.

Mais voilà que l'autre soir, le bruit se répand qu'il est au plus mal et que le dénouement fatal est proche !

Vite, on prévient la famille impériale et bientôt les grands-ducs et les grandes-duchesses s'empressent d'accourir au chevet du moribond.

Une partie de la nuit s'écoule à attendre le dernier soupir. Le prince paraît ne plus donner signe de vie, l'un des médecins fait flamber une allumette devant ses yeux... Ses paupières ne frémissent même pas : le corps s'est raidi, il a déjà la rigidité de la mort.

— Monseigneur se meurt ! prononce solennellement le médecin ; il est déjà dans l'état comateux, c'est une question d'heures..

La famille impériale, étant donnée l'heure avancée, décide de se retirer. N'est-il pas déjà considéré comme mort ? Chacun s'approche, dépose un baiser sur sa main, puis s'éloigne tristement avec l'intention de venir prier au pied du lit mortuaire dès les premières lueurs du jour.

Un courrier à cheval s'élance dans la direction de Péterhof pour annoncer la funèbre nouvelle aux souverains.

J'oubliais... avant de quitter le palais ducal, l'un des grands-ducs, s'adressant aux aides de camp :

— Dès que Son Altesse aura rendu le dernier soupir, leur dit-il, vous la revêtirez de la grande tenue de général avec toutes ses décorations, ainsi qu'elle m'en avait exprimé le désir.

Mais voici, qu'après quelques heures, le docteur Bériskine, le médecin particulier du prince, qui le veille seul, s'aperçoit que l'auguste moribond manifeste encore des signes de vie ; il prend alors la résolution de tenter une dernière expérience : l'injection d'éther.

L'expérience réussit, un miracle s'opère, le prince reprend peu à peu conscience des choses qui l'entourent, la mort paraît s'écartr...

Le lendemain, à la première heure, nouvelle apparition des grands-ducs, préparés à apprendre l'issue fatale : ils se hâtent vers la chambre de leur cousin, ils entr'ouvrent silencieusement la porte. Le duc de Leuchtenberg est toujours sur son lit, mais, cette fois, revêtu de son uniforme, de ses décorations, selon la recommandation suprême de la veille...

Chacun s'approche du lit avec respect...

Tout à coup, ô surprise ! le mort s'agite, se soulève sur son séant et avec un sourire charmant :

— Je pars pour la campagne, s'écrie-t-il !

Et il partit le jour même.

L'UNION SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Un manifeste

Paris, 18 juin. — On sait que les socialistes antiministériels (guesdistes, blanquistes et un certain nombre de fédérations autonomes) ont constitué l'*Union socialiste révolutionnaire*.

Les délégués des organisations socialistes révolutionnaires se sont réunis lundi et ont décidé à l'unanimité d'adresser immédiatement à tous les socialistes révolutionnaires organisés, une déclaration explicative et un appel «les conviant à s'unir pour assurer en commun la lutte de la classe ouvrière et socialiste contre la classe capitaliste et l'Etat bourgeois.»

Les délégués ont décidé, en attendant la constitution d'un conseil central, de nommer comme secrétaires provisoires les citoyens Bracke, Dubreuilh et H. de la Porte.

Chambre des Députés

Séance du mardi 18 juin 1901

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

LE MINISTRE DES COLONIES dépose un projet de loi approuvant la convention du 15 juin 1901 pour l'exploitation de la ligne d'Haïphong à Yunnam Fen et la construction de la section Yunnam-Fen à Lao-Kaï. Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Les membres de la commission sont introduits par les huissiers, avec le cérémonial habituel. Ils prennent place au banc du Gouvernement.

Le président de la commission monte à la tribune, dépose son rapport, s'incline : acte est donné de cette communication ; les membres de la commission sont ensuite reconduits par les huissiers.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant la création de la Caisse de retraites ouvrières.

Discours de M. de Ramel

M. de Ramel a la parole. Il approuve le projet dans ses grandes lignes.

Il y a, dit-il, une nécessité immédiate à constituer une caisse de retraites pour la vieillesse et l'invalidité. C'est là un devoir pour la société. (Très bien ; très bien). Toutefois, le projet n'est pas sans mériter certaines critiques. On ne peut écarter, du bénéfice de la loi, de petits artisans, commerçants, agriculteurs, qui seraient exposés à attendre longtemps le projet de loi qu'on entend leur réserver. (Très bien ; très bien). Pourquoi veut-on infliger aux travailleurs l'obligation de choisir le système d'épargne qu'on établit ? C'est là une atteinte à la liberté individuelle, en même temps qu'une entrave à l'essoir du mutualisme. (Très bien ; très bien).

On pourrait astreindre le patron à un versement minime, cinq centimes, par exemple. Quand l'ouvrier verra le patron opérer ce versement, il ira de lui-même de ce côté, on peut en être sûr.

Le ministre propose d'allouer aux vieillards de 65 ans une somme de 15 millions. Mais il y a un moment où il faudra payer 90 millions. Où les prendra-t-on ? Il serait préférable de constituer dès maintenant les ressources nécessaires. Pour cela, il faut constituer une caisse de dotation dans laquelle, chaque année, l'Etat versera 37 millions auxquels s'ajouteront les dons, les legs, le produit des successions en déshérence et des amendes. (Très bien).

L'orateur approuve le système de la capitalisation, tout en estimant que peut-être il n'a pas été suffisamment étudié.

Un projet sur l'assistance est le complément nécessaire du projet actuel, auquel on pourrait aussi reprocher de trop compliquer les formalités et les paperasseries. (Applaudissements).

Réponse de M. Caillaux

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Je viens expliquer pourquoi j'ai donné mon adhésion au projet.

Je constate d'abord que presque tous les orateurs ont accepté le principe de l'obligation.

Entre le système de la capitalisation et celui de la répartition, le gouvernement s'est prononcé pour le premier. Le second est très séduisant, parce qu'il donne des satisfactions immédiates et écarte les difficultés de la gestion ; mais c'est le système de l'imprévoyance et de la surenchère. On prend l'argent des hommes jeunes pour le donner aux hommes âgés. Si, à un moment donné, on arrête ce système, on aura pris des engagements et on n'aura rien pour y faire face.

INCIDENT

M. CHARLES BERNARD. — Quand vous avez parlé de créer la caisse des retraites, vous avez mis en avant le milliard des congrégations. Pour apaiser vos scrupules financiers, ce sera le moment de le prendre. (Applaudissements et rires. — Bruit à l'extrême gauche).

M. LE MINISTRE, interloqué. — J'entends discuter sérieusement.

M. CHARLES BERNARD. — Mais n'avez-vous pas promis aux ouvriers le milliard des congrégations ? Je n'admets pas votre épithète.

M. BINDER. — Vous avouez que le milliard des congrégations n'était pas sérieux. (Applaudissements à droite et au centre).

M. MILLEVOYE. — Nous réclamons le milliard. — Rires. — Bruit à l'extrême gauche).

Le ministre entre dans des explications techniques sur les inconvénients du système de la répartition.

M. CARNAUD. — Et la répartition corrigée ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Je ne conçois pas ce système.

M. CHARLES BERNARD. — Vous êtes des prêteurs à la petite semaine. (Hilarité).

M. LE MINISTRE. — La capitalisation, c'est le respect de la propriété individuelle.. Les prélèvements sur les salaires ne cessent pas d'appartenir aux ouvriers, à n'importe quel moment on peut opérer la liquidation.

L'orateur explique le fonctionnement du système. Il évalue à 12 milliards le capital accumulé.

On a dit que cette somme énorme à placer jetterait le trouble sur le marché ; mais les sociétés de crédit anglaises placent jusqu'à 21 milliards. La caisse pourra faire des prêts aux départements et aux communes et même acheter des valeurs internationales.

M. MIRMAN. — Cela présentera de grandes difficultés.

M. LE MINISTRE. — Pourquoi ? Je ne crains pas de dire que si la caisse avait en portefeuille la représentation de plusieurs centaines de millions de valeurs étrangères, on pourrait empêcher certaines puissances de contracter des emprunts de guerre. (Sensation. — Mouvement prolongé).

On a proposé de faire appel aux sociétés de secours mutuels. Le Gouvernement est disposé à les mettre sur le même pied que la caisse nationale. (Très bien au centre et à droite). Le seul inconvénient du système de la capitalisation, c'est qu'il ne fonctionnera, dans son plein, qu'au bout de quelques années. Il a fallu trouver le système de l'intervention de l'Etat pendant la période transitoire.

On reproche, au projet, de limiter trop sévèrement les bénéficiaires mais la loi ne pouvait trop embrasser du premier coup. Elle fait un premier pas. Après la loi des retraites, on fera une loi d'assistance.

On a trouvé la pension servie aux vieillards de [illegible]